

HAUTEFAGE LA TOUR

Bulletin Municipal n° 10

Le Conseil Municipal
est heureux

de vous présenter
le Bulletin Municipal

Le Maire
Guy VICTOR

CHERS AMIS

Il y a mille ans, nos aïeux du Moyen Age craignaient le passage d'un millénaire à l'autre comme la fin du monde. Le ciel leur serait tombé sur la tête qu'il n'auraient pas eu plus peur ! Les prédictions les plus folles couraient dans l'air du temps... Force leur a été de constater que rien, entre le 31 décembre 999 et le 1er janvier de l'an 1000, n'avait changé dans leurs villages, aux portes de leurs masures, aux grilles de leurs châteaux.

Les progrès de la science, la culture, l'information et l'éducation davantage partagées ont permis de ne pas plonger les hommes de cette fin de 20ème siècle dans la même épouvante... même si l'on a beaucoup parlé du « *bug* » de l'an 2000 ! Il est vrai que durant ces cinquante dernières années, notre vie quotidienne a tellement changé que plus rien, ou presque, ne semble pouvoir nous étonner.

Restons tout de même vigilants et ensemble continuons à rendre notre vie communale plus agréable en restant à votre écoute et à votre disposition.

A l'aube du 3ème millénaire, nous sommes heureux l'Equipe Municipale et moi-même de vous présenter ce 10ème bulletin, où vous trouverez les informations sur la gestion de l'année écoulée et sur la situation des projets en cours de réalisation.

Vivre et voir le temps différemment, en le rythmant de grands événements ou de petits détails quotidiens est le début de l'aventure. Puisse ce nouveau siècle qui commence, être plus paisible, plus juste, plus équilibré que les précédents. Ce sont là les voeux que je formule pour les années à venir.

Le Maire,

Guy VICTOR

TRAVAUX REALISES EN 1999

EGLISE NOTRE DAME DE HAUTEFAGE LA TOUR

Les délais concernant l'achèvement des travaux n'ont pas été tenus, nous le regrettons mais nous sommes tributaires de **l'Etat qui est seul maître d'ouvrage**.

Le Préfet de la Région Aquitaine a inscrit au mois d'août 1999, une troisième tranche de travaux au titre des monuments historiques classés, en l'occurrence l'église de Hautefage, d'un montant de 1.700.000 francs.

L'Etat apportera une contribution de 935.000 francs, représentant 55% du montant total. La commune a sollicité une participation du Conseil Général et du Conseil Régional pour financer la part restant à sa charge.

La commission permanente du Conseil Général réunie le 3 décembre 1999 a accordé une subvention d'un montant de 425.000 francs correspondant à 25% du montant des travaux de cette 3^{ème} tranche.

Quant à la région, le dossier de demande d'aide est en cours d'instruction auprès du service Tourisme Patrimoine et Espaces Naturels du Conseil Régional.

Nous sommes informés par le secrétariat de Monsieur Alain RIEU, Conservateur régional des monuments historiques, qu'une réunion regroupant tous les intervenants aura lieu le 9 mars à 9H30 à la Mairie de HAUTEFAGE.

LOTISSEMENT IMBERT situé au Bourg

Tous les lots composant le lotissement sont vendus.

Dès que les constructions entreprises seront suffisamment avancées la Commune effectuera les travaux d'aménagement extérieur :

- La Voirie
- et
- L'éclairage public

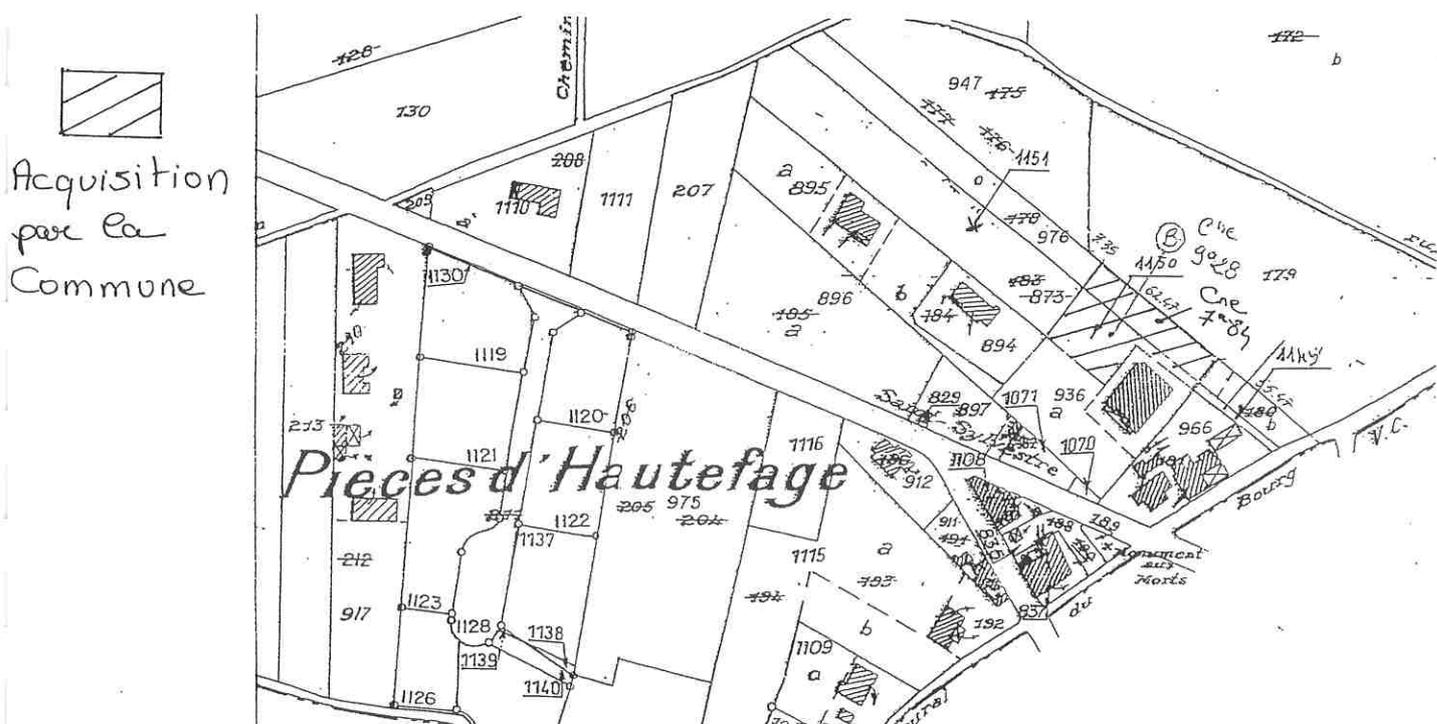
ACHAT TERRAIN au lieu dit "Las Carbounières"

La commune étant titulaire d'un droit de préemption dans la Zone d'Aménagement Différé (Z.A.P) de Piquepoul, le Conseil Municipal a décidé lors de sa séance du 2 juillet 1999 d'exercer son droit de préemption et d'acheter le terrain rétrocédé par la S.A.F.E.R d'une contenance de 4 ha 45a 85ca pour un montant TTC de 64 100 francs.

L'achat de ce terrain a été décidé afin de constituer une réserve foncière en vue d'un futur aménagement. La commune a également acquis une bande de terrain de deux mètres de largeur de l'autre côté de la route au lieu dit "Lalande" pour élargir la voie communale n° 201 à partir de l'embranchement de la route de Bonneval.

ACHAT TERRAIN au lieu dit "Pièces d'Hautefage"

Dans le cadre de futurs aménagements de la place de la salle des fêtes, la Commune a acheté un terrain d'une contenance de 17 a 12 ca.



BATIMENTS COMMUNAUX

Le projet d'aménagement des bâtiments communaux énoncé dans le précédent bulletin a été réalisé :

- Rénovation de la Mairie
- Aménagement d'un logement à l'étage
- Création d'une salle de réunion sous la poste, cette salle est mise à la disposition du club "Ious Escarabillats" et éventuellement à d'autres associations de la commune, si les activités du club des aînés ruraux le permettent.

Les travaux ont fait l'objet de trois marchés négociés avec l'entreprise BATIBAT de Monflanquin.

- Marché Aménagement Mairie	
Montant TTC	449.235 francs
- Marché Aménagement Salle de réunion	
Montant TTC	449.838 francs
- Marché Logement	
Montant TTC	247.833 francs

COUT DES TRAVAUX : 1.140.323,82 francs.

La commune a sollicité des subventions auprès du Conseil Général et au titre de la D.G.E pour financer cette opération :

- Participation financière du Conseil général : 268.100 francs
- Participation au titre de la D.G.E : 153.200 francs

Grâce à l'intervention de Monsieur Jérôme **CAHUZAC**, Député de l'arrondissement de Villeneuve sur lot auprès du Ministre de l'Intérieur, Jean Pierre **CHEVENEMENT**, une subvention exceptionnelle d'un montant de 100.000 francs, par arrêté ministériel en date du 12 juillet 1999, a été accordée à la commune de HAUTEFAGE LA TOUR .

MONTANT TOTAL DES SUBVENTIONS : 521.300 francs

La part restant à la charge de la commune, soit 619.023,82 francs, a été financée par un emprunt contracté avec la Caisse d'Epargne au taux fixe de 4,30% pour une durée de 15 ans. Cet emprunt a été décidé par le Conseil Municipal lors de sa séance du 2 juillet 1999 pour les raisons suivantes :

- Sur les quatre emprunts figurant à l'état de la dette du budget primitif 1999, trois sont arrivés à échéance par conséquent cela n'affectera pas le budget de fonctionnement de la commune pour les années futures.

- Une partie du prêt sera remboursée par la location du logement.

Les travaux d'aménagement du logement n'ont bénéficié d'aucune subvention pour permettre à la commune de rester libre en ce qui concerne le prix du loyer. Par contre, vu qu'il s'agissait de rénovation d'un ancien logement la commune a été bénéficiaire de l'abaissement du taux de TVA de 20,60% à 5,5%.

Dans cette opération, un terrain a été acheté à Madame MIRABEL pour une somme de 10.000 francs ce qui permettra la réalisation des aménagements extérieurs (parking ...etc) très prochainement.

MULTISERVICES

Après beaucoup de difficultés, la réponse a fini par être favorable en ce qui concerne la subvention du F.I.S.A.C (Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde des Activités Commerciales), subvention sollicitée auprès de Madame Marylise **LEBRANCHU**, Secrétaire d'Etat du Ministre de l'Economie des Finances et de l'Industrie, rencontrée personnellement par Monsieur le Maire lors de sa venue à Penne d'Agenais .Sans l'attribution de cette subvention, le soutien financier de la région et du département n'était pas possible par conséquent le projet de création du commerce multiservices n'aurait pu être réalisé.

Suite à la décision n° 99-517 en date du 20 octobre 1999 confirmant l'attribution de la subvention du F.I.S.A.C, un avis d'appel public à la concurrence a été publié au B.O.A.M.P le 30 novembre 1999 et sur la Dépêche le 27 novembre 1999.

L'objet du marché a été défini comme ci-dessous :

- Construction d'un complexe
(supèrette- Bar- Local Technique)
- V.R.D (Voirie Réseaux Divers)

Le 10 janvier 2000 à 12 heures : délai de reception des offres

Le 11 janvier 2000 à 10 H 30 : ouverture des plis par la commission d'appel d'offres en présence de Monsieur le percepteur, receveur municipal.

L'entreprise retenue a été SARL BATIBAT "Lartigue" 47 150 Monflanquin.

Le marché lui a été notifié le 25 janvier 2000 et l'ordre de service attestant le démarrage des travaux envoyé le 3 février 2000.

Le financement de cette opération s'élève à 1.323.022 francs TTC.

SUBVENTIONS OBTENUES :

F.I.S.A.C	181 980 francs
Département	234 825 francs
Conseil Régional	207 973 francs
D.G.E	90 000 francs
Subvention Exceptionnelle	100 000 francs
TOTAL	814.778 francs

La part restant à la charge de la commune soit 508.244 francs sera autofinancée. S'agissant d'une activité commerciale la TVA sera récupérée immédiatement.

Le coût de la station service représente 300.000 francs, un dossier de demande de subvention a été déposé auprès du C.P.D.C (Comité Professionnel de la Distribution de Carburants)

RECENSEMENT

Les premiers résultats du recensement de mars 1999 ont été communiqués par l'I.N.S.E.E à la fin du mois de septembre 1999.

Ci -dessous l'évolution démographique de votre commune :

POPULATIONS LEGALES DE 1999	RAPPEL DES POPULATIONS DE 1990
POPULATION TOTALE	POPULATION TOTALE
674	530

Depuis l'évolution s'est poursuivie avec de nouvelles constructions, environ 30 habitants de plus, et nous avons toujours plaisir à accueillir les nouveaux arrivants.

ECOLE GEORGES BRASSENS

L'effectif des deux classes de l'école GEORGES BRASSENS est de 40 enfants :

23 en classe de maternelle

17 en classe élémentaire.

Les enfants sont admis à partir de deux ans en classe de maternelle. Le ramassage scolaire mis à disposition des familles fonctionne avec une accompagnatrice pour assurer l'encadrement des élèves et leur sécurité

INTERCOMMUNALITE

En ce qui concerne l'activité de la communauté de communes de Penne d'Agenais, un compte rendu des décisions communautaires appelé "Communauté d'Infos" vous sera prochainement adressé.